



Les fiches du Sgen-CFDT Aquitaine

Mon inspection

« Pour mieux me préparer pour le jour j »

Je rentre en T2. L'inspection se pointe en ligne de mire... L'angoisse se profile elle aussi... Pour être plus zen, voici quelques trucs pour être le mieux préparé possible et donc gérer son appréhension.

1. L'inspection : de quoi s'agit-il ?

Inspection : Se dit de la visite de L'Inspecteur de l'Education Nationale (IEN), au vu d'une séance d'enseignement suivie d'un entretien. L'entretien porte sur la place des enseignements en relation avec les progressions (établies en conseils de cycles) et en liaison avec le projet d'école. L'IEN inspecte le registre d'appel, vérifie les horaires disciplinaires de l'emploi du temps, observe la cohérence du cahier journal et des progressions affichées, étudie les fiches de préparation et s'attache à l'attention que porte le titulaire de la classe sur ses cahiers.

Avant l'inspection

La visite d'inspection intervient normalement tous les 3 ou 4 ans. Elle est annoncée pour une période donnée (jour, semaine ou quinzaine).

L'inspection peut faire l'objet d'un questionnaire préalable dont les contenus comme les modalités de renseignement restent à l'appréciation de l'IEN en fonction des observables retenus, des critères d'évaluation définis et communiqués, du contexte et / ou du projet de circonscription.

Les finalités de l'inspection

Au travers de l'inspection, l'IEN évalue les personnels enseignants dans les écoles.

- Il veille à ce que ses personnels respectent le contenu et les horaires des programmes.
- Il s'assure que l'enseignant soit à jour dans la tenue du registre d'appel.
- Il attache de l'importance au comportement de l'enseignant pendant la classe et à sa relation avec les élèves.
- Il évalue la séance d'apprentissage proposée au sein d'une progression bien établie.
- Il apporte de l'attention sur les outils du maître et sur les outils des élèves, ainsi que sur l'évaluation.
- Il s'assure que l'enseignant s'intègre dans l'équipe pédagogique.
-
- Il veille à ce que l'enseignant se soit approprié le projet d'école.

2. Comment être au point le jour " j " ?

a. Le jour de l'inspection

Le déroulement de l'inspection s'articule sur deux phases essentielles :

- **L'observation des pratiques de classe** prenant en compte les outils du maître et les outils des élèves ainsi que les résultats scolaires.
- **L'entretien** qui vise à :
 - **analyser l'acte d'enseignement** : conformité aux programmes officiels et aux orientations institutionnelles, conduite de classe, suivi des élèves.
 - **appréhender les acquisitions comme les résultats des élèves** au sein des dispositifs d'aide et de soutien instaurés au niveau de la classe et / ou de l'école.

Le jour " j ", veiller à être naturel, à faire la classe comme d'habitude, à dérouler la séance comme prévu.

b. Les outils à bien préparer

L'IEN attache de l'importance à la qualité des outils du maître et à celle des outils des élèves, aussi bien sur le contenu que sur la forme. Il convient pour l'enseignant de s'assurer de la qualité pédagogique de ses travaux, et du soin apporté à sa préparation de classe.

Les outils suivants sont particulièrement épluchés par l'IEN :

- **Le registre d'appel** : complété, renseigné, soigné.
- **Le cahier journal** : il peut prendre la forme que désire l'enseignant, recueil de fiches de préparation, déroulé de la journée de classe, organisation hebdomadaire, support informatique ou non...
- **Les fiches de préparation de classe** : quelques fiches de temps en temps, sur des disciplines différentes, bien renseignées.
- **Les progressions** : conformes aux programmes, claires et précises.
- **Le projet de classe** qui doit s'articuler avec le projet d'école.
- **Les livrets d'évaluation** des élèves : complétés, soignés.
- Les cahiers et supports de travail des élèves : conformes aux programmes.
- **Les affichages de classe** : progressions, emploi du temps de classe, liste des élèves, axes pédagogiques privilégiés du projet d'école.
- **Le matériel de la classe** : (jeux, mallettes pédagogiques, matériel informatique...) varié, classé, bien utilisé.

3. Le rapport d'inspection

a. Présentation et renseignement du rapport

Il correspond au formulaire départemental comprenant :

- Les renseignements administratifs concernant l'enseignant, la conclusion de la visite d'inspection, la proposition de note à l'Inspecteur d'Académie (IA).

- La synthèse de la visite d'inspection sous forme rédigée et une grille d'évaluation qui permet à l'IEN de dégager des points forts et des points d'amélioration (sous forme de conseils explicites) concernant l'acte d'enseignement

- Un encadré final qui récapitule les recommandations essentielles déjà citées en introduction.

Le rapport est rédigé par l'IEN, transmis à l'IA avant envoi à l'intéressé(e) en trois exemplaires : un conservé par l'enseignant, un retourné aux services de l'IA, le dernier exemplaire sera archivé dans le dossier professionnel de l'enseignant.

Remarque : La signature des rapports est obligatoire, mais ne veut pas dire accord avec le contenu du rapport, mais simplement accusé de réception

En cas de désaccord avec le contenu du rapport, nous contacter, il est possible de rédiger des remarques qui seront obligatoirement jointes et conservées avec le rapport.

Remarque 2 : le rapport écrit est adressé à l'IA dans un délais de trois semaines après la visite, pour favoriser une transmission rapide à l'enseignant concerné, mais dans la pratique le rapport peut mettre plusieurs mois avant d'être reçu par l'enseignant.

b. **La note d'inspection**

Les IEN utilisent une grille théorique d'attribution de notes établie en fonction de l'échelon et du degré d'appréciation de l'acte professionnel. Pour les T2 (1^{ère} inspection), la note attribuée peut être entre 10 et 14.

Conclusion :

Pas de stress ! Restez zen ! L'inspection est une formalité. Il est normal que les personnels de l'éducation soient évalués, ils ont quand même en charge l'enseignement de la jeunesse de France !

Préparez correctement votre travail tout au long de l'année, soignez vos outils, soyez constructif et critique sur vous même pendant l'entretien.

Et surtout, surtout, restez naturel, faites la classe aux enfants comme d'habitude.

Remarque : Il est intéressant de connaître les habitudes de son IEN en interrogeant les collègues déjà inspectés, l'un est fan des sciences, l'autre est «maniaque» des progressions... cela permet de se préparer à répondre aux questions

Ce que souhaite le sgen :

- Une plus grande prise en compte de l'entretien post observation, avec des échanges réels entre les personnes, des conseils concrets pour aider le maître à s'améliorer.
- Une évaluation collective des personnels enseignants dans l'unité " équipe pédagogique " de l'école.
- La fin de la notation, qui infantilise les personnels, en réalité.

Une question, besoin d'aide ? Contactez le Sgen-CFDT :

1degre@sgencfdtaquitaine.org

Ou au 05.57.81.11.42